



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 46603

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les dispositions contenues dans la loi, dite loi Scellier, visant à développer et relancer l'investissement immobilier locatif. La loi de finances rectificative pour 2008, dans ce cadre, établit des zonages sur lesquels s'appliquent les avantages fiscaux afférents et de nombreuses communes de Vendée qui étaient classées en zones B1 et B2 se voient exclues du bénéfice de tous dispositifs de défiscalisation à compter du 1er janvier 2010 date à laquelle les lois Borloo et de Robien ne seront plus applicables. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui inquer ses intentions afin de dissiper les inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46603

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3413

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)